

Mercredi 22 Septembre 2010 - n°524

Economie - Enseignement supérieur - C'est la rentrée !

Economie - Très haut débit - Plan gouvernemental

Economie - Culture - Lecture publique

Economie - Inondations - Le plan de prévention

Economie - Réforme des CRC - L'Assemblée nationale amende le projet de loi

Coopérations - Coopération décentralisée au Sahel

Centre de crise - Quai d'Orsay

Economie - Agenda

ECONOMIE

Enseignement supérieur - C'est la rentrée !

Ce sont quelque 2 347 700 étudiants qui reprenaient ces jours derniers le chemin de l'université, de l'école (d'ingénieurs, de commerce...) ou encore du lycée (BTS, classe préparatoire aux grandes écoles...). Les effectifs étudiants de cette rentrée 2010 dans l'enseignement supérieur, en France métropolitaine et dans les DOM, sont en augmentation de 1,4 % par rapport à 2009.

Les effectifs se répartissent de la façon suivante :

- 1 371 500 étudiants dans les universités et établissements assimilés (hors IUT mais y compris étudiants inscrits auparavant en première année d'IUFM pour tenir compte de la « mastérisation »), soit une hausse de 21 600 étudiants en 2010 (+ 1,6 %) ;
- 118 000 étudiants en instituts universitaires de technologie (IUT) ;
- 80 700 étudiants en classes préparatoires ;
- 253 200 étudiants en sections de techniciens supérieurs (préparation de BTS) ;
- et enfin, environ 524 300 étudiants dans les autres établissements publics ou privés (écoles d'ingénieurs non universitaires, écoles de commerce, paramédicales ou sociales, d'art, d'architecture...).

Une rentrée précocée

La rentrée 2010-2011 dans le supérieur est placée sous le signe de quelques nouveautés, comme cette rentrée universitaire précocée, toutes les universités ayant adopté en juillet dernier un nouveau calendrier tenant compte de l'allongement de l'année universitaire sur dix mois. Cet allongement conditionnait le versement du dixième mois de bourse, mesure annoncée par le président de la République en août dernier, ainsi que le maintien du cumul des aides aux logements et de la demi-part fiscale.

La réforme de la première année de médecine marque également cette rentrée 2010-2011 qui sera celle de la mise en œuvre de la « mastérisation ».

En effet, il convient dorénavant d'être titulaire d'un master (bac +5) pour présenter les concours de l'enseignement. À ce sujet, la Conférence des présidents d'université (CPU) s'est récemment alarmée d'une « baisse des effectifs à toutes les préparations aux concours de l'enseignement ». Cette défection des prétendants aux métiers de l'enseignement varie, d'après la CPU, entre -30% et -50% selon les académies...

Bilan de la LRU

Au-delà de cette rentrée, qui ne fait pas vraiment débat, c'est le troisième anniversaire de la loi Libertés et Responsabilités des Universités (LRU), le 10 août, qui a occupé le devant de la scène tout au long de l'été. Rappelons que 51 universités sont d'ores et déjà autonomes, 24 de plus le seront au 1er janvier 2011, et les 8 restantes sont prévues pour 2012.

Ce sont, en premier lieu, les présidents d'université qui ont fait l'actualité. Une trentaine d'entre eux ainsi que des directeurs d'établissements passés aux compétences élargies au 1er janvier 2009 ou 2010 se sont réunis à Clermont-Ferrand, à l'invitation du président de l'université d'Auvergne, le 25 juin dernier, pour dresser un premier bilan de la LRU. Tous ont salué l'effet d'image et de mobilisation produit par le passage à l'autonomie. «

L'université est aujourd'hui perçue par les collectivités et les milieux socio-économiques comme un partenaire à part entière, capable de déployer une stratégie et de s'en donner les moyens » soulignent-ils. Ils considèrent par ailleurs que la maîtrise de l'ensemble de la masse salariale et le budget global permettent de mobiliser autour du projet d'établissement et des politiques de formation et de recherche.

La réunion du 25 juin a également mis en exergue la nécessité d'améliorer le système de l'autonomie. En particulier, il faut trouver de nouveaux modes de régulation avec les universités. Car, d'un côté les universités se projettent dans l'avenir avec des ambitions à moyen ou à long terme ; de l'autre leurs ressources peuvent considérablement fluctuer en fonction des politiques budgétaires de l'État ou des décisions statutaires et salariales prises au niveau national. Ce qui a conduit les présidents et directeurs réunis à Clermont-Ferrand à demander une stabilisation des critères du modèle d'allocation des moyens, une revalorisation du contrat d'établissement, dont la visée est par essence pluriannuelle, et une procédure institutionnalisée de révision régulière de la masse salariale.

Outre les difficultés soulevées par le transfert du patrimoine immobilier aux universités (seules 9 sur 83 sont candidates), la question centrale qui reste posée est celle de la nécessaire régulation de la concurrence entre établissements. Pour que cette concurrence — induite par le modèle d'allocation des moyens — ne soit pas destructrice, il faut à la fois que l'État joue son rôle de régulateur des politiques publiques à l'échelle du territoire, via en particulier la politique contractuelle, et que les établissements inventent eux-mêmes des formes de coopération à l'échelle des sites universitaires, des régions, voire des interrégions. Les PRES peuvent être un outil privilégié de cette coordination constructive.

Le Conseil constitutionnel a pour sa part mis la LRU sur le devant de la scène, le 6 août dernier, en déclarant conforme à la Constitution quatre articles majeurs de la LRU. Les Sages ont validé la procédure de recrutement par des comités de sélection des enseignants-chercheurs, ainsi que la modification de leur statut. Il a en revanche émis une réserve d'interprétation concernant le droit de veto des présidents d'université, qui précise qu'il ne peut « se fonder sur des motifs étrangers à l'administration de l'université ».

Une nécessaire clarification

En juillet, l'université faisait encore parler d'elle. Les députés membres de la mission d'information relative à la mise en œuvre de la Lof ont présenté leur rapport annuel, le 7 juillet, dans lequel ils se sont intéressés aux universités en tant que bénéficiaires de « *financements innovants* ». Les trois dernières années ont vu se télescoper plusieurs réformes et plans d'action qui modifient les relations entre l'État et les universités, avec le risque de rendre difficile le contrôle du Parlement sur l'utilisation des fonds publics. La LRU, le plan campus, le Grand Emprunt... De quoi s'y perdre, d'autant que, pointent les députés, les montages financiers, complexes et longs à mettre en place, empruntent des « *canaux distincts de la procédure budgétaire classique* ». Sans compter le risque de créer un empilement de structures alors même que les universités achèvent tout juste de se regrouper en pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES). À l'instar de l'Inspection générale et de la Cour des comptes, les députés demandent un « socle commun minimum » pour les PRES. Pour toutes ces raisons, la mission d'information sur la Lof recommande au gouvernement de clarifier ses actions dès le projet de loi de finances 2011. Un courrier a été envoyé en ce sens au Premier ministre.

On peut légitimement s'interroger sur la portée de l'autonomie des universités, finalement relativisée par les effets incitatifs des différents dispositifs gouvernementaux en cours tels que l'opération campus ou le Grand Emprunt. Et l'on ne peut que souhaiter une mise en cohérence et une meilleure articulation entre l'autonomie des universités, les PRES, les réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA), le plan campus, le Grand Emprunt...

La semaine prochaine:

- Les IUT, une filière technologique gage de réussite et d'insertion
- Agendas des colloques

ECONOMIE

Très haut débit - Plan gouvernemental

Annoncé dès le mois de janvier et lancé officiellement en août dernier, le programme national de déploiement du très haut débit sera doté d'un budget de 2 milliards d'euros dans le cadre du Grand Emprunt. A travers ce programme, l'Etat entend mener deux actions :

- d'une part, favoriser le co-investissement des acteurs publics et privés en développant l'investissement des opérateurs privés ;
- d'autre part, soutenir les projets d'aménagement numérique portés par les collectivités, en engageant l'Etat dans des procédures de cofinancement.

Depuis le mois de juillet, l'Etat a initié la première phase du plan en recensant les engagements d'investissement des opérateurs pour les cinq prochaines années, ainsi que les projets des collectivités territoriales. La seconde phase du plan débutera au 1er semestre 2011 avec l'ouverture des guichets de financement aux opérateurs et aux collectivités. Sont concernées par ces aides, les zones semi-denses et peu denses.

Salon Odébit

Le déploiement du très haut débit était au cœur du Salon Odébit « Solutions haut et très haut débit pour les collectivités », organisé en partenariat avec la FMVM les 21 et 22 septembre. À l'occasion de ce salon, Anne Le Dirach, adjointe au maire de Vannes, a exposé les conditions de mise en place du réseau de très haut débit vannetais, lors d'une table ronde consacrée aux retours d'expérience des collectivités.

Le très haut débit a ainsi permis à Vannes de mettre en réseau les principaux acteurs publics (mairie, communauté d'agglomération, préfecture, conseil général, hôpital, université), de renforcer l'attractivité économique locale et de développer de nouveaux usages pour les Vannetais (par exemple, l'inscription aux services municipaux à destination des jeunes et des enfants depuis le domicile).

ECONOMIE

Culture - Lecture publique

En juin dernier, le ministre de la Culture et de la Communication avait rendu public ses 14 « Propositions pour le développement de la lecture en France ».

Le 14 septembre, Nicolas Georges, directeur du Livre et de la lecture, a précisé les modalités d'application de ces propositions devant les membres du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC). Trois propositions intéressent plus particulièrement les villes moyennes :

- Un « contrat numérique » propose aux collectivités de développer l'usage des technologies numériques, en s'appuyant sur le concours de la dotation générale de décentralisation (DGD) à hauteur de 80 millions d'euros. Ce contrat prévoit notamment de soutenir l'informatisation et la connexion à Internet de l'ensemble des bibliothèques publiques des villes moyennes.

- Par ailleurs, des « contrats territoires - lecture » (sur le modèle des anciens contrats ville - lecture) associeront l'Etat et les communes pour impliquer davantage les publics éloignés de la lecture. L'apport de l'Etat pourra atteindre jusqu'à 50% du coût de ces projets, au sein d'une enveloppe globale de 2 millions d'euros. Le ministère s'est également engagé à doubler les subventions aux associations pour le développement de la lecture impliquées dans ces projets.

- Enfin, le ministère a décidé d'étendre l'expérimentation « 50 heures d'ouverture hebdomadaire pour 50 bibliothèques municipales » menée depuis 2008 dans quatre collectivités (dont l'agglomération troyenne). Un comité de sélection sera chargé d'accompagner une cinquantaine d'autres communes dans leur souhait de rationaliser leurs horaires d'ouverture. A titre indicatif, le soutien financier accordé par l'Etat à l'agglomération troyenne dans le cadre de cette opération s'élève à 200 000 euros.

Propositions pour le développement de la lecture :

<http://www.culture.gouv.fr/mcc/Actualites/A-la-une/Un-plan-pour-developper-la-lecture>

ECONOMIE

Inondations - Le plan de prévention

Le projet de « plan de prévention des submersions marines et crues rapides » est soumis à concertation par le ministère de l'Environnement, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM) depuis juillet dernier. Une réunion de présentation, initialement prévue à l'initiative de Chantal Jouanno, la secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, s'est déroulée le 14 septembre 2010 à l'Hôtel de Roquelaure à l'attention des associations d'élus, comme la FMVM. Cette nouvelle stratégie nationale de gestion des risques d'inondation vise à constituer la base de la politique nationale. Elle est prévue par la Loi portant Engagement National pour l'Environnement » (la « LENE » ou loi « Grenelle 2 »), qui transpose en droit français la directive européenne sur l'évaluation et la gestion des inondations.

Origine du plan

Les événements dramatiques récents survenus le 28 février 2010, qui ont affecté une partie très importante de la façade atlantique, de la Manche et de la Mer du Nord, ont conduit à mettre en œuvre de nouvelles mesures de prévention « *basées sur l'évaluation, la concertation et la planification d'opérations, adaptées au risque de submersion marine et au risque de défaillance des digues, que celles-ci soient d'ailleurs fluviales ou en bord de mer* », selon la Direction générale de la prévention des risques du ministère. Les événements dramatiques du Var du 15 juin 2010, liés à un événement d'inondation par crues soudaines et ruissellement ont mis aussi en évidence la nécessité d'agir sur ce type d'inondation.

Le projet

Le plan proposé concerne trois formes d'actions : la prévention des submersions marines, la prévention des défaillances des digues fluviales ou maritimes, et la prévention des inondations par ruissellement ou crues soudaines. Ce projet s'inscrit dans la ligne des décisions annoncées par le Président de la République le 16 mars 2010 à La Roche-sur-Yon et le 21 juin 2010 à Draguignan. Il affiche les options retenues par le Gouvernement, et est soumis désormais à une concertation auprès des collectivités territoriales, des organisations non gouvernementales et du grand public. Une

« gouvernance » doit être mise en place en partenariat avec les collectivités territoriales, aussi bien au niveau national avec un « comité de pilotage » qu'au niveau local pour accompagner ce plan dans les régions, avec un échéancier étalé sur une période de 15 à 20 ans.

Le calendrier

Sa mise en œuvre doit prendre en compte les conséquences attendues du changement climatique. Elle prévoit trois étapes successives :

- 1- une évaluation préliminaire des risques d'inondations à conduire d'ici fin 2011, qui permettra d'identifier pour chaque type d'inondation les « territoires à risque important d'inondation » (TRI) sur lesquels se concentrera l'action publique,

- 2- pour ces TRI, une cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondation (intégrant les enjeux) à conduire d'ici fin 2013,

- 3- pour ces TRI et à l'échelle des grands bassins hydrographiques, des « plans de gestion du risque inondation » (PGRI) à établir d'ici fin 2015.

Au plan local, à l'échelle des TRI, ces mesures seront retenues dans le cadre de stratégies locales de gestion construites en concertation avec les acteurs de terrain, au premier rang desquels les collectivités territoriales en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Pour en savoir plus : www.developpement-durable.gouv.fr/Projet-de-plan-de-prevention-des.html

ECONOMIE

Réforme des CRC - L'Assemblée nationale amende le projet de loi

Les députés ont examiné en commission des lois la semaine passée, le projet de loi portant réforme des juridictions financières (voir Ondes Moyennes n° 481 et 486). Ces derniers sont revenus sur le champ de compétences des chambres, mais le principe de réduction du nombre des juridictions de métropoles demeure (16 contre 22 actuellement).

Ce projet de loi, dont les fondements avaient été voulus il y a plus d'un an par Philippe Seguin, semble donc suivre les inflexions que souhaite son président actuel, Didier Migaud.

Les modifications les plus importantes apportées par la commission des lois de l'Assemblée nationale sont la suppression de l'unification organique et statutaire de la Cour et des Chambres régionales des comptes. Afin de faciliter le contrôle a posteriori, le projet de loi portant réforme des juridictions financières relève également les seuils d'apurements administratifs des comptes des plus petites communes et intercommunalités. L'expérimentation de la certification des comptes prévue dans le projet initial a également été supprimée en commission.

Parmi les nouveautés, il faut signaler l'élaboration d'un rapport de dettes, qui devrait être annexé au budget primitif des communes de plus de

5 000 habitants. Ce rapport présente la stratégie de gestion de la dette et de la trésorerie, il indique également l'évolution du montant de la dette, de l'emprunt et des lignes de trésorerie, ainsi que sa structuration (présence éventuelle d'instruments de couverture). Il fournit aussi une liste exhaustive des emprunts en précisant les établissements auprès desquels ces emprunts sont souscrits, les taux et le solde à rembourser. Enfin, il faut noter que tous les satellites des collectivités locales ainsi que certains de leurs établissements restent dans le champ du contrôle de la gestion publique.

COOPÉRATIONS

Coopération décentralisée au Sahel Centre de crise - Quai d'Orsay

Le 15 septembre 2010, Bernard Kouchner a présidé une réunion d'information au « Centre de crise » du quai d'Orsay, à laquelle la FMVM a notamment été conviée. L'objet de cette rencontre, à destination des ONG et des collectivités territoriales intéressées par l'action extérieure, avait pour objectif d'exposer la situation des risques actuels dans la région du Sahel, confirmés par les enlèvements de cinq Français au Niger, le lendemain de la déclaration du ministre. En raison de la situation particulièrement tendue dans cette zone (avec des enlèvements d'occidentaux à répétition), le ministre a souhaité tout d'abord rendre hommage aux bénévoles et aux collectivités territoriales qui mènent des actions humanitaires sur place. Il a indiqué que « la montée des risques ne doit surtout pas conduire à abandonner le Sahel, mais à mener une action locale qui intègre la gestion du risque ». Après une présentation de la cartographie permettant de visualiser l'ampleur de la coopération décentralisée au Sahel, le ministre a insisté sur la nécessité de se rapprocher de manière systématique des représentations diplomatiques afin que les expatriés soient connus du poste, spécialement en Mauritanie, au Mali et au Niger. De manière plus générale, le ministère des Affaires étrangères est actuellement en train de mettre en place un télé-service « ARIANE » permettant aux voyageurs français, comme au personnel humanitaire et aux diverses délégations liées aux actions de coopération décentralisée, de communiquer des données personnelles permettant au ministère des Affaires étrangères de les contacter de toute urgence.

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/flux/protected/frameset/index.html>

ECONOMIE

Agenda

28 septembre 2010

Paris

Intervention de Bruno Bourg-Broc, lors de la table-ronde d'ouverture du Forum territorial de la culture scientifique et technique, de 9h30 à 11h

29 septembre 2010

Paris

Rencontre avec le président du groupe RATP, Pierre Mongin

30 septembre 2010

Paris

Rencontre avec le directeur général de France Télécom, Stéphane Richard

Conseil d'administration de la FMVM

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi